

Je me syndique au SNAPcgt, parce qu'être syndiqué-e participe de l'identité professionnelle et que je veux contribuer à faire évoluer collectivement nos conditions de travail.

Je me RESyndique au SNAPcgt !

Quel montant de cotisation ?

• **1 % de vos bénéfices**, c'est la règle à la CGT.

(ex : 40 € pour 4 000 € ; 90 € pour 9 000 €, 120 € pour 12 000 €...)

• **32 €**, c'est la cotisation minimum nécessaire au fonctionnement financier du syndicat

• **12 €** (1 € par mois), c'est la cotisation solidaire pour les allocataires des minimas sociaux, les étudiant-es et personnes sans aucun revenu.

Le versement de cotisations syndicales permet de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu, égal à 66% des cotisations annuelles.

Adhésion au SNAP_{cgt}

Date du versement • / / Cotisation versée :

Nom •

Prénom •

Pseudo •

Adresse postale •

Courriel •

Téléphone(s) •

Secteur d'activité •

Site internet •

Vos préoccupations •

Toutes les informations personnelles restent internes au syndicat.

• **en ligne par CB** (+ simple)

• **virement bancaire**

IBAN • FR76 4255 9100 0008 0118 3473 353

CONTACTEZ-NOUS pour avoir le RIB complet • contact@snapcgt.org



• **chèque à l'ordre du SNAPcgt** (+ long à l'encaissement)

Bulletin à renvoyer par mail ou par courrier à votre section régionale (+ d'infos sur notre [site](#)) ou au SNAPcgt National :



Être syndiqué-e, c'est s'informer et se former pour pratiquer son métier de la meilleure des manières.

**Le SNAPcgt travaille à refonder une véritable
Sécurité sociale et à créer des droits collectifs
plutôt que des privilèges individuels.**

Nous voulons vivre de nos métiers.

Pour ce faire, nous avons **des droits à affirmer, d'autres à inventer**. Et alors, pourquoi le SNAP cgt? Déjà pour nous unir, artistes des arts plastiques: design, dessin, graphisme, gravure, illustration, installation, peinture, performance, photographies, scénographie, sculpture...**tous·tes les travailleur·euses de l'art.**

**Le SNAP
j'adhère!**
m. g. n. t.



Ensuite **nous sommes fédérés à la CGT Spectacle**, qui regroupe les syndicats de l'animation, d'artistes interprètes et des techniciens du spectacle, de l'audiovisuel, du cinéma, de la télévision, du multimédia, de la danse, de la musique ainsi que d'autres syndicats d'auteurs: réalisateur, compositeurs et bande dessinée.

Enfin **nous sommes à la Confédération Générale du Travail**, parce que nous pensons que tous les travailleur·euses ont des intérêts communs. Ce choix nous permet d'échanger avec d'autres militant·es syndiqué·es aux impôts, à la Sécurité sociale, à l'Urssaf, à France Travail... Nous partageons avec eux expériences et savoirs-faire pour répondre par des propositions pertinentes aux enjeux qui se présentent à nous. Ces relations nous permettent de débloquer certaines situations délicates.

SNAP!
cgt

**Le Syndicat national
des Artistes Plasticien·ne·s**
de la Confédération Générale du Travail